

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 4829

présenté par
M. Meurin

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 28, supprimer les mots :

« de nouvelles techniques génomiques, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel au sujet des nouvelles techniques génomiques (NGT)

Les nouvelles techniques génomiques n'ont donné lieu à aucun débat au sein du Parlement alors même que ce sujet le mériterait grandement. Si la question de leur autorisation sur le sol européen a été soulevée au Parlement européen, ça n'a pas été le cas en France. Or, ce sujet soulève de nombreux débats auprès de nos concitoyens, de l'ANSES ou encore de scientifiques reconnus.

En effet, l'application du système CRISPR-Cas aux produits agricoles mérite d'être appréhendée de manière plus poussée. Par ailleurs, si cette mention de NGT a pu être discuté par voie d'amendement en commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et en commission des affaires économiques, il semble que le débat n'a pas été suffisant.